

## La démocratie participative dans les agendas 21 locaux

### Compte-rendu de l'article publié dans *Territoires*, Mai 2008, n°488, p 40-44

publié le 30/07/2008 par © Sandrine Manusset

Nous rendons-compte ici des principaux résultats d'une étude réalisée par 2 universitaires (Souleymane Koné de l'Université de Reims et Patrick Jolivet de l'Ecole Centrale) qui tend à évaluer le niveau et l'impact réel de participation des habitants à la construction des agendas 21 réalisés par les communes.

Cette étude représente à notre sens, une première évaluation de la pratique des agendas 21 communaux. Il convient d'attendre les résultats concernant l'analyse de la convergence de ces pratiques avec les objectifs fixés par le MEDDAT et avec les objectifs fondamentaux du développement durable.

#### METHODOLOGIE

A partir de la banque de données de l'Observatoire national des agendas 21 locaux et des pratiques territoriales de développement durable, les auteurs ont sélectionné 82 agendas locaux.

L'analyse s'est composée de plusieurs séquences : 1°) décompte des cas où la participation des habitants est affichée, et si oui, sous quelles formes ; 2°) identification des principaux thèmes traités ; 3°) analyse comparative des agendas 21 en fonction des modalités de participation retenus lors de leur élaboration (information, consultation, concertation et co-production).

#### RESULTATS PRINCIPAUX

La quasi-totalité des municipalités (79/82) affichent une forme de participation dans l'élaboration de leur agenda 21.

Sur les 72 communes précisant les modalités de la participation des habitants : 3 collectivités se sont limitées à l'information, 20 ont procédé à la consultation des habitants, 46 ont mis en place une sorte de concertation et 3 seulement sont allées jusqu'à la coproduction.

Concernant le moment de la participation dans le processus d'élaboration du programme

d'action, seules 11 collectivités ont associé leurs habitants à toutes les phases : le diagnostic, le plan d'action et l'évaluation.

Parmi l'ensemble des thématiques abordées dans les agendas 21 communaux, les auteurs ont opéré un regroupement en 15 grands thèmes (solidarité, cadre de vie...) de façon empirique à partir des têtes de chapitres affichées dans les agendas. L'occurrence de chaque thème est la suivante.

L'ensemble des questions liées à la solidarité/santé/équité/inter-intra-générationnelle/national et international revient dans la quasi-totalité des cas (69/72). Il en est de même pour le cadre de vie/propriété/environnement/bruit/lutte contre les pollutions/nuisances (62/72), l'habitat/logement/aménagement/urbanisme (51/72), la participation des habitants (40/72) et les transports (39/72).

Inversement, 4 thèmes paraissent peu abordés, dans moins d'un agenda sur quatre : l'écoresponsabilité (17/72), l'exemplarité

des services (16/72), les questions liées aux risques (15/72) et à la vie associative, jeunesse et sport (15/72).

Sur la base de 4 agendas représentant chacun une modalité spécifique de participation des habitants (co-production concertation, consultation et information), il apparaît que les 2 municipalités ayant élaboré leur agenda en co-production ou concertation avec les habitants et autres parties intéressées présentent un nombre d'actions (> 230 actions) sans commune mesure avec les deux autres cas.

#### Plus d'infos sur :

[www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Appel\\_reconnaissance\\_2008.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Appel_reconnaissance_2008.pdf)

pour la reconnaissance institutionnelle des agendas 21 locaux

[www.dd-pratiques.org](http://www.dd-pratiques.org)

pour l'observatoire national des agendas 21 locaux